



Journée de l'Avocat en Danger

24 janvier 2019

Pétition

Journée de l'Avocat en Danger – 24 janvier 2019 – Turquie

La Journée de l'Avocat en Danger a pour but d'attirer, une fois par an, l'attention internationale sur le harcèlement, les persécutions, menaces et même meurtres commis contre les avocats dans le cadre de l'exercice de leur profession. Elle a été lancée en 2010 par l'AED (Avocats européens démocrates). Il s'agit désormais d'un projet conjoint entre l'AED, l'EDHL, l'IAPL et la fondation de « La journée de l'Avocat en Danger ». D'autres associations soutiennent régulièrement ce projet.

Depuis de nombreuses années, la situation n'est pas sûre pour les avocats et défenseurs des droits humains en Turquie. En novembre 2011, 45 avocats ont été arrêtés pour avoir défendu Öcalan. Certains ont été détenus pendant deux ans et demi et le procès est toujours en cours. En janvier 2013, une opération de police a été menée à l'encontre des avocats membres du CHD (association d'avocats progressistes). A cette occasion, 22 avocats ont été poursuivis et 9 d'entre eux ont été détenus (durant des périodes allant de neuf à quatorze mois). Ce procès est également toujours pendant.

Suite à la tentative de coup d'Etat en juillet 2016, la situation s'est encore détériorée. De nombreuses ONG, parmi lesquelles Amnesty International, Human Rights Watch, IDHAE, etc. confirment que les autorités turques cherchent activement à faire taire les dernières voix critiques. Selon le dernier rapport du bureau du Haut-commissaire pour les Droits Humains au sein de l'ONU, on dénombrait à la fin de l'année 2017 environ 570 arrestations d'avocats, 1.480 poursuites judiciaires à l'encontre d'avocats et 79 longues peines d'emprisonnement. Dans de nombreux cas, les avocats défendant des personnes accusées de terrorisme sont assimilés à leurs clients et également poursuivis. Des centaines d'avocats ont également reçu l'interdiction de représenter leurs clients dans des affaires spécifiques, particulièrement politiques. Les avocats ne sont pas les seuls visés par ces atteintes aux droits de l'homme, qui concernent également de nombreux juges, journalistes, professeurs, etc.

A titre d'exemple, 17 avocats, membres du CHD, ont été arrêtés entre septembre et décembre 2017. A l'issue de leur procès, le 24 septembre 2018, le tribunal a ordonné leur libération. Le lendemain, suite à l'appel du Procureur, la Cour a ordonné que 12 d'entre eux soient remis en détention.

Tous ces avocats ont été poursuivis uniquement parce qu'ils exerçaient leur profession. Cela constitue une violation flagrante des Principes de base des Nations-Unies relatifs au rôle du barreau (notamment, l'article 18) et a évidemment un impact important sur les droits de la défense.

Ce 24 janvier 2019, des organisations et avocats se réunissent en soutien à leurs confrères turcs dans 18 villes afin de condamner les attaques envers eux.

Voici leurs revendications :

- La libération immédiate de tous les avocats détenus pour des raisons politiques.
- L'exécution complète des dispositions imposées par les traités européens et internationaux ratifiés par la Turquie, et relatives au droit à un procès équitable.
- L'établissement d'une commission indépendante qui sera chargée d'investiguer les violations des droits des avocats en Turquie, en particulier de ceux qui ont été, sont ou seront en détention.

Soyez tous les bienvenus au rassemblement prévu à 13h rue Montoyer 4 à 1000 Bruxelles.

